



<https://aiga-monnaieLocale.org>

Cévennes en Transition

Mairie du Vigan

30 350 **Le Vigan**

Chantal Hémard

contact@aiga-monnaieLocale.org

06 07 97 56 65

FICHE DE POSTE

**pour une offre DE SERVICE CIVIQUE pour une association porteuse
d'une monnaie locale complémentaire
dans les Cévennes, l'Aïga,
Du 2 octobre 2023 à la fin du mois de juin 2024,
soit 9 mois**

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ENCADRANTE :

L'AÏGA, MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE DES CÉVENNES, DES CAUSSES ET DU PIÉMONT CÉVENOL : <https://aiga-monnaieLocale.org>

Cévennes En Transition (CET) a été créée en 2018 pour développer durablement une monnaie locale complémentaire citoyenne (MLCC) sur le territoire des Cévennes, des Causses et du Piémont Cévenol, l'Aïga.

Avec l'Aïga, il s'agit de :

- réorienter une partie du pouvoir d'achat local vers les professionnels du territoire (producteurs, commerces, professions libérales et services, artisanats, associations, industries ...),
- contribuer doublement à soutenir l'économie locale grâce au partenariat avec la NEF qui s'est engagée en août 2018 à octroyer des prêts aux professionnels du réseau des MLC à concurrence du double du fond de réserve représenté par les échanges d'€ en Aïgas.

Elle comprend actuellement plus de 950 adhérents dont 203 professionnels. Environ 40 000 € sont actuellement en circulation.

L'association Cévennes en Transition a un mode de gouvernance participatif et collégial. Un cercle de gestion, un cercle de pilotage et des groupes locaux structurent les actions et les décisions.

TUTEURS du service civique : Antoine Rabourdin, acteur de l'économie sociale et solidaire du Vigan, Chantal Hémard, enseignante en sociologie, membres du cercle de gestion

DESCRIPTION DES MISSIONS PROPOSEES :

Le service civique aura pour mission de :

- 1) participer aux campagnes d'animation, de rencontre, de recrutement de nouveaux utilisateurs particuliers et professionnels de la monnaie locale: la tenue de stands lors d'évènements, l'animation de débats, le démarchage de professionnels en boutique,
- 2) participer à la mise en place des solutions de monnaie numérique de l'Aïga: maintenance de l'outil informatique, visite des utilisateurs, formation des utilisateurs,

- 3) participer au fonctionnement de l'association (réunions, circulation de l'information en interne, gestion administrative).

MODALITES DU DEROULEMENT DES PERIODES DE SERVICE CIVIQUE :

DATES : du 2 octobre 2023 au 30 juin 2024 (9 mois)

LIEUX :

Le service civique recruté travaillera dans les Cévennes, au Vigan, à Alès, à Florac.

Un hébergement personnel est souhaitable, avec déplacements en véhicule individuel ou en bus vers le territoire des Cévennes ; l'hébergement ponctuel gratuit sur les Cévennes sera possible.

HORAIRES :

24 Heures/semaine, répartition hebdomadaire à définir précisément avec le service civique.

COMPETENCES :

Pour toutes ces missions, il est très utile de savoir manipuler les outils informatiques de base (traitement de texte, tableur, ...) et d'apprendre, si besoin, à se servir des outils courants de communication utilisés par l'association Cévennes en Transition- l'Aïga.

Pour toutes les tâches, le service civique sera encadré et recevra toutes aides nécessaires pour l'apprentissage d'outils nouveaux pour il ou elle ou pour la connaissance des procédures utilisées.

ENCADREMENT EN VUE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE :

Deux tuteurs opérationnels suivront le service civique, avec des temps d'échanges hebdomadaires abordant les programmes de travail, les difficultés rencontrées, les conseils.

Aide à la pratique en milieu de travail associatif, un pas vers une insertion professionnelle au-delà du monde associatif, en veillant à rendre cette période profitable au regard du cursus de formation présent ou futur du stagiaire.

REMUNERATION DU SERVICE CIVIQUE :

La rémunération est fixée par l'Etat pour un total mensuel de 564 € et comporte

- une part de 460 € versée par la MVT SOL qui assure la gestion administrative pour le compte de l'Etat.
- une part versée par l'association Cévennes en transition de AïGA d'un montant de 104 € mensuel.

Les frais de déplacement dans les Cévennes seront remboursés mensuellement sur justificatifs.

MODALITES DE CANDIDATURE :

Sur le site national des Services Civiques en y déposant un C.V et une lettre de motivation :

- <https://www.service-civique.gouv.fr/etre-volontaire>